

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABASTIDE-MONREJEAU
DU 15 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize le quinze novembre, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEBLANC Jean-Simon, le Maire.

PRÉSENTS : LEBLANC Jean-Simon - ANCEAUX Christelle - BERTANA Elisabeth - COURALET Catherine - GRACIETTE Philippe - LEMBEGE Patrick - MANS Philippe - MINIER Dalila - NARBARTE Xavier - PANDELES Audrey - THEULE Jean

ABSENT(S)/EXCUSÉ(S) : BEAUGRAND Adrien - GREBERT Jean-Yves - LALANNE Frédéric

Date de la convocation : 10.11.2016

Ordre du jour :

- CAUE - revalorisation du centre bourg /Ad'ap
- Frais notariés concernant l'achat de la parcelle A364 voté en Conseil Municipal le 29 Octobre 2015
- Questions diverses

Secrétaire de séance : Mme PANDELES Audrey

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du 27 octobre 2016.

**CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (CAUE 64) – REVALORISATION DU CENTRE BOURG**

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 2 février 2016, le Conseil Municipal a approuvé la mission d'accompagnement du CAUE pour le projet revalorisation du centre bourg. Dans le cadre de cette mission, Madame Agnès DUCAT, Paysagiste conseillère, nous accompagne.

Le projet répondra d'abord à l'objectif général qui est de créer un coeur de village autour de l'école et de la mairie, en redonnant cohérence et lisibilité aux espace publics.

Pour cela il répondra aux six points suivants :

- Valoriser le bâtiment de la mairie.
- Redonner sa place au piéton.
- Créer un véritable jardin public de la Bibliothèque.
- Décloisonner l'espace autour des bâtiments publics.
- Structurer et sécuriser les abords de l'école et du bâtiment du périscolaire.
- Marquer l'entrer dans le bourg.

Tout le projet devra être compatible avec l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) présenté dans ses grandes lignes à l'assemblée et déposé en fin d'année.

Suite à la présentation de Madame DUCAT, un débat a eu lieu pour préciser plusieurs points techniques et juridiques permettant de recueillir l'avis de l'assemblée.

Après cette phase d'échange, Monsieur le Maire a proposé d'apporter des précisions sur le phasage, les délais, les estimations financières sur la partie parking école entre autres.

Les délibérations concernant le projet de revalorisation du centre bourg ainsi que de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) seront présentées lors de la séance du Conseil Municipal du mois de décembre.

DÉLIBÉRATION N° 1

FRAIS NOTARIÉS CONCERNANT L'ACHAT DE LA PARCELLE A364 VOTÉ EN CONSEIL MUNICIPAL LE 29 OCTOBRE 2015

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 29 octobre 2015 celui-ci a décidé d'acquérir la parcelle A 364, d'une superficie de 30 a 40 ca, appartenant à la succession de Monsieur Jean MARSEILLE DIT PETIT, au prix de 4,93 € le mètre carré. Il a également chargé Monsieur le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'acte pour procéder à l'acquisition va être signé très prochainement.

Il explique au Conseil Municipal que le notaire demande que la prise en charge des frais notariés soit précisée sur l'ancienne délibération. Il explique que la Commune doit prendre en charge les frais liés à la notoriété acquisitive ainsi que les frais d'acquisition comme négocié lors de la proposition d'achat.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE que les frais liés à la notoriété acquisitive et les frais d'acquisition seront pris en charge par la COMMUNE.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

La présente séance comprend 1 délibération.

Fin de la séance : 23h50

Affiché le 22 novembre 2016

Le Maire,

